

ATTESTATIONS D'ESSAIS DE FONCTIONNEMENT PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU CHAUDE SANITAIRE

■ DESTINATAIRES DE CES FICHES

Ces fiches doivent être renseignées par l'entreprise en charge du dimensionnement et de la réalisation de l'installation d'eau chaude sanitaire. Ces fiches informatives sont non exhaustives, elles ne se substituent pas à la réglementation en vigueur ni au devoir de conseil de l'installateur sur les aspects de sécurité des personnes.

■ OBJECTIF ET NATURE DES ESSAIS

Les essais ont pour but de vérifier le bon fonctionnement de la production instantanée (ou par accumulation) et de la distribution de l'ECS dans le bâtiment.

Ces essais sont adaptés aux maisons individuelles, aux maisons individuelles groupées, à l'immeuble collectif d'habitations et aux bâtiments commerciaux ou tertiaires. Ils doivent être réalisés avant la réception.

Ces essais consistent à vérifier que dans les locaux desservis, lors de la mise en service et après réglages :

- la production d'ECS est conforme à l'étude en quantité et en température ;
- les débits et la température sont conformes à l'étude aux différents points de puisages ;
- l'eau chaude sanitaire qui circule ou qui est stockée est à une température qui évite l'apparition ou le développement de la légionnelle ;
- ces essais ne sont pas considérés comme un processus d'autocontrôle, qui lui, doit se faire au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

Nb : ces fiches se substituent aux anciennes fiches COPREC, elles sont valables en France métropolitaine et dans les DOM-TOM.

■ MODE D'EMPLOI

Le document se compose :

page 1 : d'un rappel de l'objectif de ces essais et de la méthodologie pour les réaliser ;

page 2 : d'une fiche qui vous indique la méthodologie des essais à réaliser ;

page 3 : d'une page à dupliquer en cas de nombreux essais à réaliser ;

page 4 : d'une fiche d'enregistrement qui atteste des essais effectués.

■ ENREGISTREMENT

Cette fiche est accompagnée d'un modèle de fiche d'enregistrement des essais (voir pages 3 et 4) qui doit être dupliquée autant que de besoin. Les essais sont réalisés, indépendamment de vérifications effectuées dans le cadre de la sécurité des personnes. Les entreprises disposant de leur propre document interne peuvent l'utiliser à condition de respecter le contenu défini après.

■ PRÉREQUIS AUX CONTRÔLES ET PLANIFICATION

- Disposer des documents, plans, notices, carnet sanitaire pour connaître parfaitement les parcours des canalisations et les équipements.
- Procéder aux rinçage, purges et vidanges de l'installation avant les essais.
- Contrôler que les canalisations sont bien isolées pour éviter les déperditions en ligne.

■ LIEUX DES ESSAIS

Ces essais sont réalisés sur le chantier.

ATTESTATIONS D'ESSAIS DE FONCTIONNEMENT PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU CHAUDE SANITAIRE

1 DÉSIGNATION DES ÉQUIPEMENTS

- | | |
|------------------------------------|------------------------|
| ▪ Chaudières | ▪ Circulateurs ECS |
| ▪ Préparateurs | ▪ Circuits |
| ▪ Ballons de stockage / production | ▪ Vannes-Robinetteries |

2 APPAREILS DE MESURE ET NATURE DES ESSAIS

- | | | |
|--------------|---------------|-------------|
| ▪ Débitmètre | ▪ Thermomètre | ▪ Manomètre |
|--------------|---------------|-------------|

3 ECHANTILLONNAGE

Les essais devront porter sur l'ensemble des équipements.

4 DESCRIPTION ET RÉFÉRENCES DES ESSAIS

4.1 Contrôler les températures :

- **au départ de la production** (*Arrêté du 30 novembre 2005, alimentation en eau des bâtiments d'habitation*);
- **dans la boucle entre l'appareil de production d'ECS, le ballon de stockage, les colonnes de distribution et les différents points de puisages.** (Chute maximale de 5° entre le départ et le retour de boucle);
- **vérifier le bon réglage des robinets thermostatiques.**

4.2 Mesurer le temps d'attente aux puisages les plus éloignés.

4.3 Étalonner le traitement d'eau lorsqu'il existe (adoucisseur).

4.4 Vérifier le fonctionnement des vannes d'arrêt.

4.5 Vérifier la présence de vannes d'équilibrage sur les retours de boucles.

4.6 Vérifier le fonctionnement de la pompe de circulation.

